



## 31 Directive de l'UE sur les armes

### Conseil et astuces Suisse ePolice opérations sur les armes (guichet unique)

#### Vue d'ensemble

- Demander un compte d'organisation
- Saisir des armes sous forme structurée
- Textes d'aide
- Champs obligatoires
- Codes d'armes manquants
- Modèle / fabricant inconnu
- Gestion des clients de base
- Première saisie d'une cession entre armuriers
- Autorités concernées
- Saisir plusieurs armes identiques
- Déclarations d'importation pour fedpol
- Corrections en cas d'erreurs

Le présent document fournit aux armuriers des trucs et astuces pour utiliser la plateforme Suisse ePolice.

#### Demander un compte d'organisation

En premier lieu, il faut que chaque armurier demande un compte d'organisation qui doit être approuvé par les bureaux des armes. Les processus pour la demande et le paramétrage sont expliqués dans deux vidéos et un manuel. Les documents correspondants peuvent être consultés sur:

- [QuickManual Compted d organisation](#)
- [Vidéo Demande Compte d organisation](#)
- [Vidéo Paramétrer Compte d'organisation](#)

#### Saisir des armes sous forme structurée

Les armes doivent être enregistrées sous forme structurée, à savoir dans Suisse ePolice ou dans le propre progiciel par le biais d'une interface. Il n'est pas autorisé de transmettre comme annexes des listes d'armes.

## Textes d'aide

Des textes d'aide sont fournis pour plusieurs champs. Ils en expliquent le contenu et permettent ainsi de prendre plus facilement une décision. Les textes d'aide sont affichés ou placés derrière [Informations](#).

### Élément principal \*

*L'élément principal est l'élément essentiel de l'arme avec le numéro principal de l'arme – pour les armes à feu à épauler : Boîtier de culasse – pour les pistolets : Carcasse (pistolets) – pour les revolvers Carcass*

### Type UE

[i Informations sur les types d'UE](#)

## Champs obligatoires

Tous les champs obligatoires sont signalés par un \* rouge. Les champs obligatoires peuvent varier selon le cas concret.

### Fabricant \*

## Codes d'armes manquants

Des codes d'armes sont à disposition pour les champs Fabricant et Calibre. Si un code d'arme manque, vous pouvez saisir un texte libre. Dans ce cas, vous devez procéder comme suit:

- 1) Saisir «Autres» et sélectionner

Calibre

Autres

*Si le calibre souhaité n'est pas disponible, veuillez saisir "Autre" et ensuite saisir le calibre.*

Autres

- 2) Saisir dans le nouveau champ la valeur comme texte libre.

Calibre

Autres

*Si le calibre souhaité n'est pas disponible, veuillez saisir "Autre" et ensuite saisir le calibre.*

Autre calibre \*

texte libre



Les codes manquants sont mis à jour par l'Office central des armes avant d'être mis à disposition. Un code manquant devrait donc être disponible dans Suisse ePolice après un certain temps.

### **Modèle / fabricant inconnu**

Le modèle et le fabricant des éléments essentiels ne sont pas connus pour toutes les armes, par ex. dans le cas d'armes faisant partie d'un héritage. Dans ce cas, saisir «inconnu».

Fabricant \*

inconnu

*Si le fabricant souhaité n'est pas disponible, veuillez saisir "Autre" et ensuite saisir le fabricant*

inconnu

### **Gestion des clients de base**

Les clients ou partenaires commerciaux peuvent être enregistrés dans Suisse ePolice. Après la première saisie, il est possible de sauvegarder les données clients (cf. capture d'écran). Les données clients sont disponibles pour la prochaine déclaration.



Enregistrer les données du formulaire comme nouvelle entrée pour une utilisation ultérieure.

## Première saisie d'une cession entre armuriers

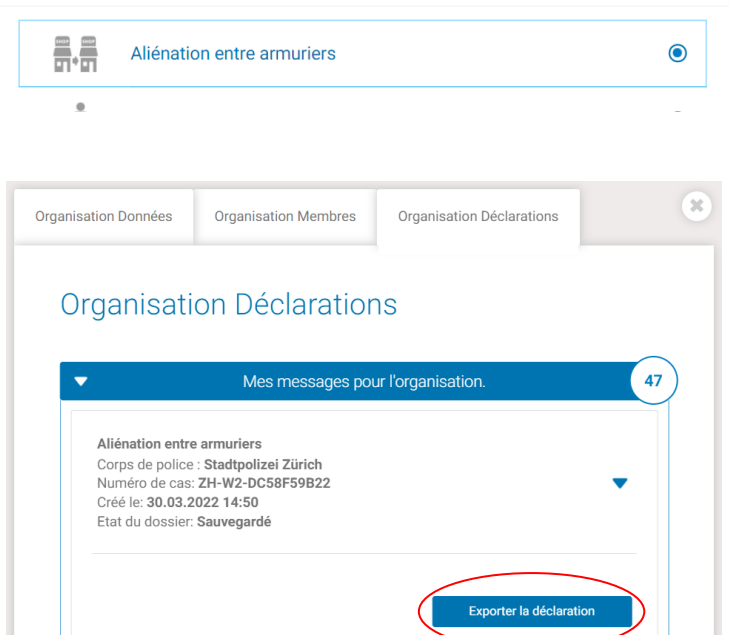
En cas de cession d'armurier à armurier, Suisse ePolice met à disposition une optimisation. Le cédant enregistre la déclaration et la met à disposition de l'armurier partenaire de manière sécurisée. L'autre armurier n'a plus qu'à importer la déclaration et la défalquer.

Le processus est le suivant:

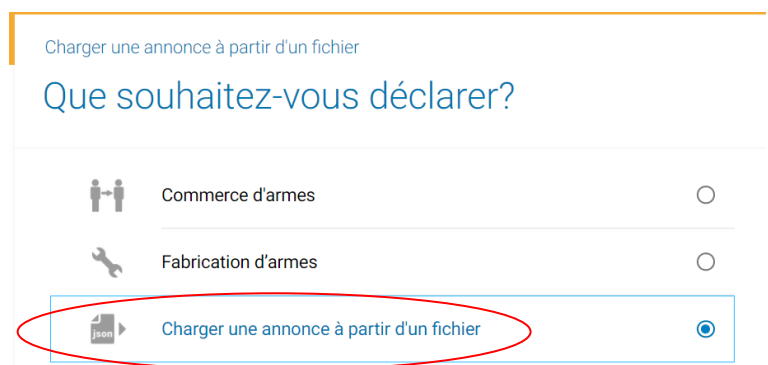
1. Le cédant enregistre les armes sous «Cession d'armurier à armurier» et envoie la déclaration. Si une interface est disponible, cette déclaration peut aussi être saisie par le biais de l'interface.
2. Les données peuvent être exportées sous Organisation Déclarations. Un fichier json est alors disponible en local sous «downloads».

3. Le fichier json téléchargé peut ensuite être transmis de manière sécurisée au second armurier concerné par la cession.
4. Le deuxième armurier importe le fichier envoyé grâce à la fonction «Charger la déclaration depuis le fichier». Après l'importation, il peut contrôler les données et envoyer la déclaration.

### Type d'annonce



L'envoi sécurisé est effectué hors de la plateforme Suisse ePolice.



## Autorités concernées

Les commissions d'offices des poursuites, APEA, Police ou autres services officiels peuvent être déclarés avec le type de cession «Cession d'armurier à armurier». (Nous sommes conscients que la désignation du type de transmission n'est pas correct.) Sous Organisation, vous pouvez saisir les données de l'autorité.

Le processus est le suivant:

1. Sélectionner le type de transmission «Cession d'armurier à armurier».

Transfert d'armes: Aliénation entre armuriers

### Type d'annonce

 Aliénation entre armuriers

2. L'aliénateur est l'autorité.

Transfert d'armes: Aliénation entre armuriers

### Aliénateur

Qui est l'aliénateur de l'arme ou des armes ?

mon organisation  Une autre organisation

3. Les données sur l'autorité sont saisies sous le vendeur de l'arme (par ex. APEA).

### Aliénateur de l'arme

Organisation

Nom de l'organisation \*  
Autorité cantonale

## Saisir plusieurs armes identiques

La fonction de copie permet de saisir plusieurs armes identiques. L'arme peut être enregistrée une fois avant d'être copiée. Lors de la copie, il n'y a plus qu'à saisir le numéro de série.

 Arme: Revolver, 879797   



## Déclarations d'importation pour fedpol

fedpol reçoit également comme déclarations conf. à l'art 30, al. 4 de l'ordonnance sur les armes les déclarations d'importation transmises aux cantons par Suisse ePolice. Dans de tels cas, il n'est donc pas nécessaire d'effectuer une déclaration séparée.

Les annexes et avenants aux déclarations d'importation aux cantons ne seront toutefois pas traités par fedpol, car ces documents ne sont destinés qu'aux autorités cantonales. Veuillez donc à ne pas envoyer d'informations par ce biais à fedpol.

La déclaration annuelle à fedpol conf. au formulaire en vigueur restera nécessaire pour les importations qui ne sont pas déclarées par le biais de Suisse ePolice (par ex. munition). L'art. 30, al. 4 de l'ordonnance sur les armes fait foi.

## Corrections en cas d'erreurs

En cas de données saisies de manière erronée, il est possible d'envoyer un avenant. L'avenant peut être saisi comme texte libre avec des annexes.

### Aliénation entre armuriers

Corps de police : **Stadtpolizei Zürich**

Numéro de cas: **ZH-W2-DC58F59B22**

Créé le: **30.03.2022 14:50**

Etat du dossier: **Transmission complétée**

Télécharger le cas en document  
PDF

Rédiger un complément

Remarque: il n'est pas permis d'envoyer des listes d'armes comme avenant. Les armes doivent être transmises sous forme structurée.